

AFP, 9 juillet 2013

Date : 09/07/2013  
Pays : FRANCE  
Edition : L'Espresso  
Périodique : Quotidien  
Surface : 81 %

AFP

Mots : 549

### Sénat: mauvais début pour le texte sur la transparence

Paris, 9 juil. 2013 (AFP) -

L'étude du texte sur la transparence de la vie publique, une des réponses du gouvernement à l'affaire Cahuzac, a mal commencé mardi au Sénat, le président des sénateurs RDSE (à majorité Radicaux de gauche) annonçant d'emblée que son groupe ne le voterait pas.

"Aucun membre du RDSE ne votera ce projet", a déclaré Jacques Mézard dont les 18 voix sont indispensables à la majorité gouvernementale, RDSE, PS, communistes et écologistes.

"Votre projet se veut un texte de loi, en réalité c'est un communiqué de presse parce qu'il y manque l'essentiel, la réflexion et la concertation", a accusé M. Mézard. "Oui, il est juste, il est sain que les responsables publics déclarent la totalité de leur patrimoine", a-t-il dit. Par contre, ce projet "ce n'est plus seulement de la transparence, mais du voyeurisme malin de jalousie".

Le ministre des relations avec le Parlement, Alain Vidalies, a pris acte de cette déclaration, regrettant qu'il n'y ait "aucune ouverture".

Le groupe PRG avait déjà voté contre le projet de loi à l'Assemblée, le 25 juin.

A droite, François Zocchetto comme Jean-Jacques Hyest (UMP) ont reproché au texte d'avoir un lien direct avec l'affaire Cahuzac. "La pseudo publicité des déclarations de situation patrimoniale est une véritable usine à gaz, ou plutôt à fabriquer de la rumeur", a dit le premier. Pour M. Hyest, "si ce texte me paraît confus, c'est qu'il est né dans la confusion" et "cette loi n'aurait pas permis d'éviter l'affaire Cahuzac".

En revanche Eliane Assassi, pour les communistes, s'est félicitée "que soit remis à l'ordre du jour le principe de transparence". Mais a-t-elle estimé, "la multiplication récente des affaires montre que le fonctionnement de la Ve République est arrivé à bout de souffle", "il faut à la fois proposer des solutions pour redynamiser l'implication des citoyens et être intransigeants vis-à-vis du monde politique, c'est-à-dire vis-à-vis de nous-mêmes".

Les écologistes, a annoncé Hélène Lipietz, "apporteront des amendements visant à plus de transparence".

"Je salue la décision de François Hollande qui a pris l'initiative de faire une grande loi de la transparence politique", a lancé le rapporteur du texte, Jean-Pierre Sueur (PS). La commission des lois du Sénat, a-t-il poursuivi, a "cherché le meilleur équilibre entre transparence et contrôle", a-t-il souligné.

Alain Anziani a rappelé de son côté que les déclarations d'intérêt des sénateurs sont déjà publiques sur le site de la Haute Assemblée. "Il y a eu 40.000 consultations la première année où cette publicité est entrée en vigueur. Aujourd'hui nous en sommes à 4.000", a-t-il ajouté pour dramatiser cette mesure. "Un pas supplémentaire est fait avec les déclarations de patrimoine", a-t-il ajouté. "Mais comment pourrions-nous nous archiver sur un refus, alors que tous les membres du gouvernement l'ont fait, et que cela n'a entraîné aucun séisme?"

Pour Alain Vidalies, "les Français ne pourront nous écouter, si ce n'est nous entendre, qu'à la condition que la parole publique recouvre son prestige. Il n'est pas là question d'affaires de parti, de droite et de gauche". Il s'est aussi félicité que "pour la première fois, un texte législatif va définir la notion de conflit d'intérêt et mettre en place des outils pour prévenir ce genre de situation".

jp/ps/cr

Apf le 09 juil. 13 à 19 02.

Tous droits de reproduction réservés